

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS

PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P-AO-530)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont, et d'une zone contiguë à l'arrondissement d'Outremont dans les arrondissements de Côte-Des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et de Ville-Marie que lors de sa séance ordinaire du 7 juin 2021, le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement intitulé : « *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* » (**P-AO-530**).

L'objet de ce projet de règlement vise à établir les modalités d'application de règles particulières pour les travaux assujettis au dépôt de plan d'implantation et d'intégration architecturale et abroge le « *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (1189) ».

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont.

En raison de l'état d'urgence sanitaire et considérant les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du **10 au 24 juin 2021 inclusivement**. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des questions et/ou des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

La documentation afférente à ce projet pourra être consultée **à partir du 10 juin 2021** sur le site Montreal.ca en cliquant sur le lien suivant : [site internet de l'arrondissement](#)

Les questions et commentaires pourront être soumis **par écrit du 10 au 24 juin 2021** inclusivement :

- en transmettant leurs questions et commentaires par courriel à l'adresse secretariat.outremont@montreal.ca.
- en transmettant leurs questions et commentaires par lettre à l'adresse suivante :

Outremont
Montréal 

Secrétariat d'arrondissement au
543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
Outremont (Québec) H2V 4R2

- par le biais de la plateforme Réalisons Montréal en cliquant sur les liens suivants :

<https://realisonsmtl.ca/outremontpiia> ou <https://www.makingmtl.ca/outremontspaip>.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le numéro du projet de règlement concerné (P-AO-530) doit également être mentionné.

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée **au plus tard le 24 juin 2021** pour être considérée et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif au 514 495-7445

Montréal, ce 10 juin 2021

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

